

des bons et des mauvais programmes conjoints? Quels sont les principes qui les régissent, et comment ces messieurs peuvent-ils renier leur passé? C'est ce que je leur demande de nous expliquer.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Je n'aurais pas pris part au débat, monsieur le président, n'eût été la déclaration de principe très importante que, si j'ai bien compris, le ministre des Mines et des Relevés techniques a faite aujourd'hui au nom du gouvernement. Je veux m'assurer que j'ai bien compris ce qu'il a dit. Je vais donc répéter ce qu'ont été ces propos, d'après moi, et bien les souligner, afin que nous sachions quelle est l'attitude du gouvernement.

Hier soir, mon honorable ami le député de Lévis a exposé l'attitude du parti libéral vis-à-vis des programmes conjoints. Il a sommé un député ministériel d'exposer à son tour l'attitude du parti conservateur et du gouvernement qui en a la responsabilité. Somme toute, tant que nous sommes dans l'opposition, tout ce que nous pouvons faire, c'est d'établir un programme que nous mettrons en œuvre si nous sommes de nouveau portés au pouvoir. Cependant, c'est à nos vis-à-vis qu'il incombe de mettre ces programmes en œuvre immédiatement.

Aujourd'hui, le ministre des Mines et des Relevés techniques a dit une chose qu'aucun autre membre du gouvernement actuel, que je sache, n'a jamais dite auparavant. Selon lui, le gouvernement aurait pour règle de tâcher d'accorder une compensation à un gouvernement provincial qui lui ferait savoir qu'il ne veut pas participer à l'un de ces programmes. Si ce n'est pas ce qu'il a dit, j'aimerais qu'il m'interrompe dès maintenant pour préciser ce qu'il a vraiment dit.

L'hon. M. Flynn: En lisant le harsard, l'honorable député se rendra sûrement compte que ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce que j'ai affirmé, c'est que chaque fois qu'une province s'est opposée à un programme conjoint parce qu'elle estimait que pareille initiative était contraire à son autonomie ou qu'elle n'était pas de son ressort, nous avons montré, dans le cas des subventions aux universités, que nous étions prêts à consentir une compensation sous une forme appropriée. Voilà, je crois, l'attitude que le gouvernement a adoptée, et voilà l'intention qu'il faut lui prêter au lieu de se lancer comme l'honorable député de Lévis, dans des déclarations à l'emporte-pièce qui sont vides de sens et impossibles à prouver.

L'hon. M. Pickersgill: Si les propos du ministre des Mines et des Relevés techniques ont le moindre sens—on dirait presque qu'ils n'en ont pas—il dit exactement ce que j'ai affirmé.

[M. Tremblay.]

L'hon. M. Flynn: Non.

L'hon. M. Pickersgill: Si ses propos étaient vides de sens, c'est bien typique des membres du présent gouvernement. Ils s'expriment si mal que personne ne peut les comprendre, comme c'est le cas du ministre des Finances, qui nous a prévenus que certaines personnes ne pourront recevoir leur rémunération. Or, quand nous sommes allés au fond de l'affaire, nous avons découvert qu'il n'en était rien.

L'hon. M. Flynn: Je vais laisser le dernier mot à l'honorable député.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre ne s'en tirera pas à si bon compte. Je suis heureux qu'il veuille me laisser le dernier mot. Toutefois, je préfère le lui laisser, car la population a le droit de connaître l'attitude du gouvernement.

M. le président: A l'ordre! Je crois que c'est moi qui aurai le dernier mot en disant qu'il est une heure.

L'hon. M. Pickersgill: Dans l'intervalle, je pourrai me procurer le texte des remarques du ministre.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Pickersgill: Avant l'interruption du déjeuner, Votre Honneur s'en souviendra, j'essayais de reconstituer avec l'aide du ministre, aide que je souhaite encore, ce qu'il avait dit exactement au sujet de l'attitude quelque peu obscure du présent gouvernement à l'égard de ces programmes conjoints. La seule façon d'y arriver, ce sera probablement de procéder d'une manière très élémentaire, que le ministre comprendra. Il verra si j'interprète bien sa pensée, car je vous assure, monsieur le président, que je ne voudrais pour rien au monde me montrer injuste à l'égard du ministre qui est jeune, enthousiaste et sans expérience et qui, à la différence de ses collègues québécois du cabinet, semble vraiment désireux de débattre les questions à l'étude, contraste agréable je dois le dire. Je le dis d'ailleurs en toute sincérité, monsieur le président, sans la moindre intention de faire injure au ministre par mes compliments.

J'ai pensé, pendant le déjeuner, à une chose qui m'avait échappé momentanément quand j'ai commencé à parler une ou deux minutes avant l'interruption. Je me suis souvenu que le ministre avait déclaré qu'il y avait trois sortes de programmes conjoints. Que le ministre me reprenne si je fais erreur, car j'essaie tout simplement de dégager les faits